

LA POSTE DU CONGO : PROBLEMES ET DEFIS A RELEVER POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Chancelv Itoua Awoue

Université Marien NGOUABI, République du Congo

chancelvitouaawoue@gmail.com

Résumé

Cette étude réalisée à Brazzaville, ville capitale de la République du Congo en s'appuyant sur la gestion de la Poste Congolaise par rapport à d'autres postes du monde ; donne un aperçu sur l'état des lieux de la situation actuelle de la poste congolaise. De nos recherches sur le terrain, les résultats sont clairs en définissant que la poste congolaise souffre d'un vieillissement de ses structures, d'un manque d'entretien, de l'abandon des postes de travail par des agents, de la non application du nouvel organigramme dans toute son intégralité et de l'inexistence des stratégies organisationnelles conformément aux exigences de l'Union Postale Universelle (UPU). Cette étude propose des pistes de solutions allant dans le sens de l'amélioration des services offerts par la poste congolaise. Pour y remédier, elle ne doit pas qu'avoir des yeux braqués sur le soutien des pouvoirs publics. L'avenir de la poste dépend des postiers.

Mots-clés : Congo, Défis, Gouvernement, Poste, Problème.

Abstract

This study carried out in Brazzaville, capital city of the Republic of Congo, based on the management of the Congolese Post in relation to other posts in the world; provides an overview of the state of play of the

current situation of the Congolese post. From our field research, the results are clear by defining that the Congolese post suffers from an aging of its structures, a lack of maintenance, the abandonment of workstations by agents, non-application the new organization chart in its entirety and the non-existence of organizational strategies in accordance with the requirements of the Universal Postal Union (UPU). This study suggests possible solutions in the direction of improving the services offered by the Congolese post. To remedy this, it must not only keep its eyes on government support. The future of the post office depends on postal workers.

Key words: Congo, Challenges, Government, Post, Problem.

Introduction

L'Office National des Postes et Télécommunications, ONPT en sigle, a été créé en République du Congo par la loi n° 9-64 du 25 juin 1964, sur les cendres de l'Office Equatorial des Postes et Télécoms (OEPT) qui regroupait à l'époque les services des postes et télécommunications des Etats de l'ancienne Afrique Equatoriale Française (AEF). L'Office Equatorial des Postes et Télécommunications (OEPT) regroupait en son sein les pays de l'Afrique Centrale à savoir : le Congo Brazzaville, le Gabon, le Tchad, le Cameroun et la Centrafrique.

La poste a desservi tous les pays au moyen des transports aériens, terrestres, maritimes et fluviaux et a permis aux citoyens de ne pas s'isoler du monde à travers le courrier, le téléphone fixe, le fax etc.

Autrefois appelé Nzété *ya mbongo* qui signifie arbre d'argent qualifiant la prospérité par les congolais (PIDEP-Congo, 2008-2012, p.23), l'Office National des Postes et Télécommunications fait aujourd'hui figure de parents pauvres, car confronté à une concurrence accrue et à la mauvaise gestion de l'entreprise.

La Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO) est née des cendres de l'Office National des Postes et Télécommunications (ONPT). La SOPECO créée par ordonnance n°10-2001 du 1^{er} juillet 2001, a été lancée en mars 2003 sans fonds de démarrage aussi bien pour le fonctionnement, que pour l'exploitation, et l'investissement.

Il faut signaler que le marché postal congolais a connu une libéralisation en 1987 avec l'installation de la société DHL CONGO. Au sortir des événements douloureux que le pays a connus en 1997, les Centres des Chèques Postaux (CCP) étaient réduits juste aux guichets de paiements des salaires des fonctionnaires. A cet effet, dans l'optique de l'inclusion financière et de la bancarisation de la population, il fut créé la Banque Postale du Congo (BCP) en lieu et place des Centres des Chèques Postaux (CCP).

Le mode de gestion du secteur postal est réglementé désormais par la loi n° 10-2009 du 25 novembre 2009, mais il convient toutefois de signaler le manque de texte d'application de cette loi.

Des cent onze (111) établissements postaux que comptait son réseau avant les troubles socio-politiques du 5 juin 1997, il n'en reste plus que quarante-deux (42) qui sont fonctionnels.

Dans les pays développés par exemple, les services de la poste résistent à l'usure du temps quelle que soit l'émergence des TIC, le téléphone fixe est présent dans chaque ménage. Chaque logement dispose d'une boîte postale où sont déposés du courrier de tout genre (factures d'eaux et d'électricité, résultat d'examens médicaux, journaux etc.). En république du Congo, ce service tend à disparaître (UPU, 2016, p.75) La poste congolaise ne semble pas s'arrimer aux exigences de l'Union Postale Universelle (UPU), qui n'est autre que la diversification des produits postaux et la numérisation du secteur postal (Rapport Istanbul 2016, p.58)

Dans ce contexte, la question de notre recherche est de savoir : comment peut-on faire pour relever les défis de la poste congolaise par rapport à d'autres postes du monde ? C'est dans ce contexte que nous écrivons cet article pour présenter les maux qui minent la poste congolaise tout en voulant relever les défis pour un développement durable.

1. Méthodologie

1.1. Collecte de données

Pour réaliser la présente étude, nous avons collecté des données primaires et secondaires.

Concernant les données primaires, elles ont été collectées à partir des observations directes, d'un questionnaire administré aux clients de la poste et des entretiens semi-directifs avec les autorités administratives (publiques et privées).

Les données secondaires quant à elles, il s'est agi de l'exploitation des cartes, des statistiques et des écrits relatifs à notre sujet. La recherche documentaire a été réalisée à Brazzaville. Ont retenu notre attention, des

ouvrages ayant trait aux théories et concepts de la Poste Congolaise. Aussi, nous nous sommes intéressés à la littérature électronique (internet) qui a alimenté notre réflexion par l'apport des données récentes.

1.2. Echantillonnage et traitement de données

L'échantillon des personnes à enquêter a été obtenu suivant l'application de la formule suivante : $n > \frac{t^2}{k^2} \times \frac{1-p}{p}$. (DAES-ONU, 2010). Il a été retenu un seuil de confiance t de 99 % correspondant à 2,58, un taux de précision (K) de 10 % (0,1) et une probabilité ou estimation de la population mère (P) correspondant à 3/5, soit 0,6 P correspondant à la probabilité de tirer trois clients de la poste sur cinq ; ce qui donne un échantillon de 224 personnes constituées des postiers et des ménages. En tenant compte du nombre de localités ($L= 14$) à enquêter, un sous-échantillon est calculé à partir de la formule suivante ; $n' > n/L$, soit $n' > 224/14 > 15,85$, soit $n'=16$. Ce qui donne un sous-échantillon de 16 personnes enquêtées par localité choisie.

L'utilisation du logiciel Excel a permis de réaliser des tableaux. Le traitement des données quantitatives a été fait avec le logiciel SPSS.17.

2. Résultats

2.1. Problèmes de la poste congolaise

Comme l'indiquait ci-dessus, la SOPECO a été lancée en mars 2003 sans fonds de démarrage aussi bien pour le fonctionnement, que pour l'exploitation, et l'investissement.

Après l'étude réalisée par SOFREPOST, une filiale du Groupe La Poste France, portant sur la préparation d'un diagnostic et des options

stratégiques pour l'opérateur postal public la SOPECO, dont les recommandations faites au gouvernement sont restées lettres-mortes ; en 2007, le Gouvernement a fait recours à l'Union Postale Universelle pour la conception d'un Plan Intégral de Réforme et de Développement Postal (2008-2012), en collaboration avec les cadres congolais. Il sied de signaler que ce modèle de plan de l'Union mère, a fait l'objet d'adaptation aux besoins du secteur postal de la plupart des pays en voie de développement (PIDEP-Congo Rep, 2008-2012, p.4). Ce plan globalisant, accorde une place de choix à la mise à niveau de l'opérateur public postal, afin de lui faire jouer pleinement son rôle.

En novembre 2009, le cadre légal a été défini et organisé conformément à ce plan, suivi du décret n°2015-245 du 04 février 2015. Cependant, les autres textes réglementaires et notamment, ceux portant sur la concession du service postal universel et du fonds du service universel ainsi que la création dudit fonds, ne sont pas encore pris. De même, les projets liés à la mise à niveau de l'opérateur public attendent le financement.

Par ailleurs :

- Son statut d'établissement public à caractère industriel et commercial limite sa flexibilité ;
- Le démembrement de l'entreprise au profit de la Banque Postale du Congo, a entraîné une perte annuelle de trois cent cinquante millions (350.000.000) de francs CFA dans son budget ;
- A défaut de lui faire bénéficier d'un fonds de Service Postal Universel, quelques mois (avec six (6) mois de salaires impayés) après son lancement,

la SOPECO a commencé à percevoir de l'Etat une subvention de fonctionnement, qui a été malheureusement réduite dès l'année de démarrage de la Banque Postale du Congo. Aujourd'hui la situation des agents est très douloureuse avec vingt-deux (22) mois de salaires impayés et une réduction de la subvention de manière drastique depuis près de quatre (4) ans. La SOPECO s'est ainsi vue infligée une double peine, la maintenant dans une situation alarmante ;

- Les prestations relevant du domaine qui lui est réservé par l'Etat, sont violées, non seulement par les coursiers privés des secteurs formel et informel ; mais aussi, par les tribunaux, les entreprises publiques pratiquant l'auto-service dans le domaine de la distribution des convocations, des factures et certaines banques qui distribuent des relevés ;
- La SOPECO est aussi concurrencée par les opérateurs du secteur formel et informel exerçant dans le domaine du transfert d'argent y compris les opérateurs de téléphonie mobile avec le transfert d'argent mobile money. Les produits de subvention issus des technologies de l'information et de la communication occupent également une place importante dans ce marché.

Les problèmes ci-dessus mettent en exergue les maux (non exhaustifs) dont souffre cette entreprise, qui aujourd'hui peine à honorer ses engagements vis-à-vis du personnel, de l'Etat, et de ses partenaires (SOPECO, 2020, p.16).

2.2. Défis à relever pour un développement durable

En ce qui concerne la poste congolaise, les résultats de l'étude ont montré que :

- la poste congolaise souffre du vieillissement des structures, du manque d'entretien, de l'abandon des cellules, de la négligence des TIC et de l'inexistence des stratégies organisationnelles conformément aux exigences de l'Union Postale Universelle (UPU) ;
- la poste congolaise ne dispose pas de systèmes de communication. On remarque l'absence des panneaux publicitaires, du marketing médiatisé, la non actualisation du site web ;
- En dépit des normes édictées par l'UPU, la poste congolaise n'a connu aucune évolution sur le triple plan : communicationnel, social et économique ;
- La poste seule ne peut réaliser son scénario de reconquête et son sauvetage. La participation du gouvernement est indispensable sur plusieurs plans, notamment sur son organisation et sur son fonctionnement.

- **Concernant l'organisation**

Le statut semble devoir être adapté pour rendre la présence moins forte de l'Etat dans la gestion de l'entreprise. La loi postale lorsqu'elle aura été finalisée et adoptée devra servir véritablement de base de référence pour passer à l'action et notamment, des moyens devront être mis en œuvre pour que le domaine réservé soit bien respecté sous peine de fausser l'action de l'opérateur public.

Le contrat de plan devra être très explicite sur les charges de service public imposées à la poste. La compensation de l'obligation de service universel devra résulter de la différence entre le coût de ce service et les produits du domaine réservé et de l'attribution des licences. Par ailleurs, toute contrainte supplémentaire de service public devra faire l'objet d'une juste rémunération sous peine de pénaliser le développement de la poste.

- **Concernant le fonctionnement**

La réalisation du bilan d'ouverture permettra à la poste de connaître l'étendue de son patrimoine et de gérer au mieux ses besoins ; actuellement des difficultés surgissent au niveau de l'exploitation provoquées par des convoitises que certains bâtiments ou terrains suscitent.

L'Etat doit prendre à sa charge la totalité de la dette héritée. En effet, tout le passif précédent la création de la SOPECO doit être pris en charge par l'Etat car d'une part, la poste congolaise n'a pas les moyens de le financer et, d'autre part, cette action est indispensable pour assurer la crédibilité au moment où elle veut se replacer sur l'ensemble de ses marchés.

Assurer une dotation en capital pour permettre à la SOPECO de redémarrer tant au niveau du fonctionnement pour constituer un fonds de roulement qu'au niveau des investissements pour permettre une reprise de l'activité. L'absence de moyens est aujourd'hui trop criarde et pénalisante car elle entrave l'action du quotidien.

Cautionner un emprunt. Comme nous l'avons relevé précédemment, la SOPECO est en train de reconstituer rondement une nouvelle dette de gestion. Pour reprendre une vision vertueuse de la gestion et ne pas entrer

dans un cycle permanent d'assistance et de dette, la poste pourrait éponger ses nouvelles dettes par un emprunt cautionné par l'Etat.

- Avoir une cellule de réflexion pour son présent et son avenir. Cette cellule sera animée des gens dynamiques et intellectuels ;
- Avoir un potentiel jeune diplômé et qualifié ;
- Avoir une gamme de produits diversifiés.

Il sied de retenir que c'est à partir des observations directes, des questionnaires administrés aux clients de la poste et des entretiens semi-directifs avec les autorités administratives (publiques et privées) que nous avons diagnostiqué les différentes faiblesses qui ont permis ces orientations.

3. Discussion

Eu égard aux résultats présentés par le rapport du 1^{er} trimestre 2020 de la Direction générale de la Société des Postes et de l'Epargne du Congo, il convient de noter que ces résultats références permettent de mieux connaître le secteur postal congolais.

La diversification de l'économie au niveau national tout comme celle des produits et services dans toute entreprise , est une nécessité qui devient très impérieuse même pour les entreprises publiques.

S'agissant de la SOPECO, à la naissance, son portefeuille de produits et services ne comprenait que des produits traditionnels enfin de cycle de vie. Progressivement, grâce au mariage avec les Technologie de l'Information et de la Communication (TIC), couplé à la stratégie de partenariat public-privé, d'autres prestations plus modernes ont été créées (transferts d'argent instantanés, cybers-poste, courrier d'entreprise, poste-

mobile), et les «vieux» produits ont été revitalisés avec l'intégration des TIC dans l'exploitation (suivi informatisé des envois, traitements des réclamations en ligne, informatisation de la gestion des parcs boîtes-postales des grands bureaux) .

La mise en œuvre de cette politique de diversification de produits et services se poursuit. Ainsi, dans le cadre des produits et services soumis à la concurrence, une réflexion fructueuse basée sur l'identification des couples « Produits-Marché » a été également menée. Cependant, les difficultés d'accéder à l'offre de certains services persistent, alors qu'ils entrent dans le champ du domaine réservé à l'opérateur public postal, conformément aux textes régissant le secteur postal, et la SOPECO.

Ainsi, pour optimiser la réalisation des missions qui lui sont dévolues, et créer des revenus supplémentaires conséquents afin de renforcer l'activité de la SOPECO, en sus du fonds du service universel qui devrait déjà voir le jour pour équilibrer l'exploitation du fait de la charge du service universel ; toutes les prestations relevant du domaine réservé à l'opérateur public devraient intégrer le réseau de cette entreprise. A côté des services précités, il faut ajouter certains services hors exploitation tels que : la location d'espace pour l'implantation des antennes de Congo-Télécom.

La poste congolaise doit contribuer à la fourniture de services dans tous les autres secteurs : distribution de médicaments, santé, facturation et paiement des factures des secteurs de l'eau et de l'énergie, par exemple. Elle doit contribuer au développement urbain grâce aux systèmes d'adressage et au développement rural grâce aux services bancaires et aux services d'envois de fonds. La poste peut opérationnaliser les services para-

bancaires, assurer les paiements, le cyber administration, l'information, l'adresse et bien d'autres services.

La poste congolaise doit fournir des services administratifs et représenter les vecteurs des politiques gouvernementales. Par exemple, la poste peut contribuer à l'organisation d'élections, la remise de papiers d'identité et de documents officiels et assurer l'accès public aux informations via la distribution de la presse écrite.

En tant qu'institution publique, lors des examens et concours d'Etat, les candidats peuvent déposer les dossiers à la poste congolaise néanmoins trois cents (300) francs CFA du timbre. A son tour, la poste les achemine dans les institutions appropriées.

Au Liban, par exemple, la poste, qui opère dans plus de 90 bureaux de poste dans le pays, a conclu des partenariats avec plusieurs institutions publiques et privées pour fournir des services en leur nom.

Les citoyens congolais peuvent ainsi renouveler leurs passeports, payer leurs impôts, faire certifier leurs documents officiels et demander des permis de travail dans tous les bureaux de poste congolaise.

La poste congolaise peut mettre en place le service de transport en commun sur toute l'étendue du pays. Aussi, elle peut ouvrir les guichets d'échange des billets mutilés.

3.1. Les mesures d'accompagnement

- La concession du service postal universel et la création du fonds y relatif, qui sera suivi d'un contrat-plan et du cahier des charges ;

- L'utilisation des codes à barres sur les « enveloppes spéciales concours et examens » pour le suivi informatisé des envois que la SOPECO pratique déjà dans les services d'exploitation ;
- Le renforcement de la qualité de service et de la sécurité dans le réseau postal ;
- L'acquisition progressive des moyens roulants supplémentaires pour améliorer les services de collecte, des acheminements, de la distribution des envois ; le renforcement du parc des motocyclettes des facteurs pour la distribution intra-ville ; en plus de la mise en service des « cars postaux » (nouveau concept dans le secteur postal en vue d'une couverture nationale en acheminement efficiente)
- La poursuite de la réhabilitation du réseau postal ;
- Le renforcement des capacités opérationnelles.

Suite aux recherches, via les publications des études dans le secteur postal, nous sollicitons très respectueusement l'intervention de tous pour recueillir la compréhension du Président de la République du Congo quant à la concrétisation de cette réflexion. Pour ce travail de recherche, nous n'avons pas voulu « réinventer la roue » car il s'agit des prestations qui sont également offertes par les autres opérateurs publics postaux.

Lors de la pandémie du coronavirus Covid-19, sous d'autres cieux, nous avons assisté à la participation de la poste pendant la distribution des colis, dons, et surtout les aliments de première nécessité. En France par exemple, la population avait réclamé la réouverture des bureaux de poste pendant les moments de la guerre contre la Covid-19 (www.upu.int).

Pour le cas du Congo, la poste a été retenue pour participer à la remise de fonds des allocations d'urgence aux bénéficiaires dans le cadre des personnes vulnérables. Cette contribution paraît insuffisante pour la lutte contre la propagation du Covid-19.

Ces suggestions énoncées dans les mesures d'accompagnement sont à triple intérêt : pour l'entreprise, pour le personnel, pour le pays. A ce propos, il convient de rappeler que la SOPECO jusqu'en 2015 versait annuellement à l'Etat, une somme de deux cent cinquante millions de francs CFA (250.000.000 FCFA) en moyenne, relative à la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et du centime additionnel dans son réseau. Il va sans dire que les prestations ciblées permettront d'augmenter significativement la contribution de la SOPECO à son propriétaire.

En considération de nos observations directes et entretiens semi-directs, il ressort que les travailleurs sont rassurés, comme les autres opérateurs publics nationaux que, la situation de la SOPECO fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. C'est le principe d'équité dans le traitement des entreprises publiques ; car toutes les entreprises publiques se valent ; seules les missions diffèrent.

Aussi ce principe voudrait-il que :

- La création d'une structure sur les cendres d'une partie d'une autre, ne tue pas la première sauf si elle ne présente plus aucun intérêt pour le pays, or ce n'est pas le cas pour la Poste Congolaise.
- L'attention qu'on prête à toutes les entreprises publiques soit la même, en fonction de leur vocation. C'est ainsi par exemple que, si jadis, on avait exigé que tous les fonctionnaires en missions empruntent la compagnie

aérienne Eclair ; si on a donné le privilège à la Banque Postale du Congo d'être le guichet unique de règlement des frais de douanes ; si on a construit des barrages électriques pour renforcer la production de l'Energie Electrique du Congo (EEC), pour ne citer que ces cas. Le Gouvernement pourrait également restaurer la Poste Congolaise en lui restituant les prestations relevant de son champ, conformément aux textes en vigueur.

- La régulation devrait de son côté aussi être vigilant et interdire tout acte visant à vider ou effriter sa substance, pour prévenir la disparition de celle-ci, par exemple l'interdiction des opérateurs postaux qui exercent dans l'informel car à l'allure où ces derniers s'installent sur le marché postal l'avenir de la poste congolaise est compromis.

3.2. L'analyse communicationnelle résultant de la crise de la poste congolaise

D'une manière particulière, la poste congolaise doit disposer d'un instrument de mesure au travers de la comptabilité analytique et du calcul des prix de revient assisté par l'informatique.

Ce système a été retenu efficace au congrès de l'UPU en 2016 à Istanbul (Rapport Istanbul 2016, p. 84).

Le système comptable et de contrôle de gestion informatisée, il est connu et permet :

- d'identifier et de suivre les coûts par activité ;
- de connaître les dépenses d'exploitation ;
- d'analyser et d'identifier les principaux leviers d'amélioration des équilibres financiers ;

- d'appuyer le dimensionnement des moyens à allouer, etc. En définitive, ce système améliore les résultats économiques et financiers de l'entreprise. Un réexamen en profondeur de la politique tarifaire à mettre en œuvre est nécessaire. Celui doit être axé sur la maîtrise des charges et l'organisation.

Il est évident que les marchés postaux du monde entier ont été bouleversés par la pire récession que les entreprises et les consommateurs aient connue de mémoire d'homme.

Pendant un certain temps on a pu croire que de nombreuses économies, et avec elles les marchés des lettres et des paquets, étaient au bord de l'implosion. Des clients postaux pourtant réguliers et fiables ont cessé d'acheter des services postaux ou ont considérablement réduit leurs dépenses. Presque toutes les entreprises postales ont allégé leurs structures de coûts de manière si brutale que nombre d'entre elles ont ramené au minimum, voire éliminé leurs compétences dans des domaines auparavant jugés essentiels, et elles ont sous-traité ce cœur de métier à des prestataires de services extérieurs qui ont ainsi accru leur influence sur l'ensemble de la chaîne de valeur. (UPU, 2013, *p. 108*).

Dans le nouveau monde des lettres et des colis qui émerge des ruines de la récession, bien des choses ont changé. La seule chose qui semble sûre, c'est que presque tout ce qui touche aux anciens produits, aux anciennes méthodes des services de marketing (comme le placement de produits, la promotion et la politique de fixation des prix) et à l'ancienne manière de gérer l'activité postale n'est probablement plus d'actualité.

L'Union Postale Universelle (UPU) joue un rôle moteur en aidant les opérateurs postaux à retrouver le chemin du succès. A cette fin, elle peut les aider à réorganiser leurs portefeuilles de produits pour chaque segment de marché et à orienter leur évolution dans le bon sens. Notre analyse des motivations qui sous-tendent le comportement des clients nous a conduits à noter que les motifs d'achat ont radicalement changé.

Conclusion

Le présent travail aboutit à une conclusion pertinente qu'il convient de souligner. Il est important de noter que la poste congolaise a forcément besoin d'une subvention d'exploitation plus consistante pour lui permettre de couvrir ses dettes d'exploitation et d'effectuer les investissements.

Notre travail a permis sans doute, une meilleure connaissance de la question actuelle de la poste congolaise. Nous pensons, au terme de cette réflexion, que les objectifs assignés à cette étude sont globalement atteints, les hypothèses concernant le manque les modalités d'application des normes de l'Union Postale Universelle par la poste congolaise en vue d'assurer la qualité de ses services au profit de la population sont confirmées.

Références Bibliographiques

- Deaud S. et Weber F., 1998 : *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, 315 p.
- Deroo M. et Dussai A. M., 1980 : *Pratique et analyse des enquêtes par sondage* ; PUF, Paris, 302 p.
- Grawitz M, 1999 : *Lexique des Sciences sociales*, Dalloz, Paris, 423 p.

Griselin M, 1992 : *Le guide de la communication écrite*, édition Dunod, Paris, 325 p.

Kumar R. et Rohini D.,1996 : *Réorientation pour la poste : réforme du secteur postal*, Banque mondiale/UPU, Banque mondiale.

Loi n° 9-64 du 25 juin 1964, portant dissolution de l'Office Equatorial des Postes et Télécoms.

Loi n° 10-2009 du 25 novembre 2009, portant réglementation du secteur des postes.

Morizio C, 2004 : *La recherche d'information*, édition Armand Colin, Paris, 124 p.

Ordonnance n°10-2001 du 1^{er} juillet 2001, portant lancement des activités de la SOPECO.

Peter H. Hanley, 25 Aout 1999 : *L'avenir du réseau postal mondial*, Union Postale Universelle, Beijing.

Rapport 1^{er} trimestre 2020, Direction Générale de la SOPECO.

Union Postale Universelle, 2013 : *Le marché postale à l'ère de la mondialisation*, UPU.

Union Postale Universelle, 2016 : *La Poste, la société et développement économique*, UPU.

Médiagraphie

La poste de demain www.upu.int

L'union postale universelle. www.upu.int

Union panafricaine des postes. www.upap-papu.org

Société des postes et de l'épargne du congo. www.sopeco.com